

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

DEL 2026-08 Affectation anticipée du résultat d'exploitation 2025 – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 joint à la délibération.

Lors du vote du compte financier unique, les résultats seront définitivement arrêtés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Le compte financier unique fait apparaître les résultats estimés suivants au 31 décembre 2025 :

Section de fonctionnement : 635 481,55 €

Résultat antérieur reporté : 536 889,19 €

Résultat à affecter : 1 172 370,74 €

Section d'investissement : 300 012,15 €

Résultat antérieur reporté : - 535 087,11 €

Résultat à affecter : - 235 074,96 €

Un solde des restes à réaliser de – 76 400,17 €

Un besoin de financement de la section d'investissement : 311 475,13 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter par anticipation le résultat d'exploitation du Budget Principal ainsi que suit :

A/ Résultat estimé de l'exercice	635 481,55 €
B/ Résultats antérieurs reportés	536 889,19 €
C/Résultat à affecter (A+B)	1 172 370,74 €
D/ Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 235 074,96 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-76 400,17 €
Besoin de financement F=D+E	311 475,13 €
AFFECTATION = C=G+H	1 172 370,74 €
G/ Affectation en réserves R1068 en investissement	311 475,13 €
H/ Report en exploitation R002	860 895,61 €

- **Charge et délègue** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
 délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

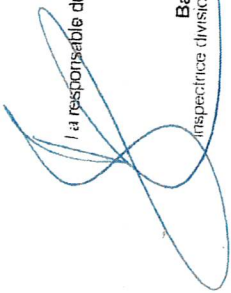


I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	A	2 424 177,00	1 710 025,81	4 134 202,81		
	B	1 134 409,30	1 695 527,11	2 829 936,41		
	C	316 600,63	0,00	316 600,63		
Dépenses	D	1 889 089,89	2 246 915,00	4 136 004,89		
	E	894 397,15	1 060 045,56	1 894 442,71		
	F	393 000,80	0,00	393 000,80		
	G = B - E	300 012,15	635 481,55	935 493,70		
Différences entre les titres et les mandats	H	-535 087,11	536 889,19	1 802,08		
Résultats antérieurs reportés	G + H	-235 074,96	1 172 370,74	937 295,78		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	I = C - F	-76 400,17	0,00	-76 400,17		
Différence entre les restes à réaliser	G + H + I	-311 475,13	1 172 370,74	860 895,61		
Résultat cumulé						

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Je certifie que ce CFU paré adonnateur est conforme aux écrites figurant dans ma comptabilité


La responsable du Service de Gestion Comptable
de Sisteron

Barbara JOUVE
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques